

NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF REAL ESTATE APPRAISERS ***Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick***

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

NOTRE ENGAGEMENT

L'Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick (AEINB) est au courant de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et elle respecte et maintient le droit d'un particulier à la confidentialité et à la protection de ses renseignements personnels.

La présente politique s'applique aux membres de l'AEINB. Les renseignements personnels obtenus auprès d'un membre se limitent à ceux qui sont nécessaires pour pouvoir communiquer avec lui ou à ceux qui ont été recueillis en lien avec l'admission, l'adhésion, l'inscription, la formation et la pratique professionnelle. Les renseignements personnels obtenus auprès d'un membre ne sont jamais communiqués à une tierce partie à l'extérieur de l'AEINB sans la permission du membre.

RESPONSABILITÉ

L'AEINB est responsable des renseignements personnels qui lui sont fournis. L'Association a d'ailleurs nommé un agent de la confidentialité qui a la responsabilité d'assurer qu'elle se conforme à la présente politique et à qui toute personne, y compris un membre, peut adresser des plaintes et des demandes de renseignements par écrit. L'agent de la confidentialité est le directeur général, avec qui on peut communiquer à l'adresse suivante :

Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick
204 – 403, rue Regent
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 3X6
Courriel : nbarea@nb.aibn.com

BUTS DE LA COLLECTE, DE L'UTILISATION ET DE LA DIVULGATION

L'AEINB recueille des renseignements personnels au besoin pour obtenir les coordonnées des membres afin de pouvoir gérer les dossiers de l'admission, de l'adhésion, de l'inscription, de la formation et de la pratique professionnelle.

De plus, l'AEINB recueille et utilise les renseignements personnels de ses membres aux fins générales



NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF REAL ESTATE APPRAISERS

Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick

suivantes :

1. pour établir et maintenir une liste des membres;
2. pour fournir les produits et services demandés;
3. pour produire des reçus officiels;
4. pour traiter le paiement des produits et services demandés;
5. pour appuyer la recherche et la gestion des programmes de formation, d'adhésion, de marketing et de relations publiques;
6. pour déterminer et satisfaire les besoins de perfectionnement professionnel;
7. pour satisfaire aux exigences juridiques et réglementaires;
8. pour l'admission et l'inscription;
9. pour l'administration des examens;
10. pour la tenue d'enquêtes sur la pratique professionnelle au besoin;
11. pour la recherche et la planification.

Les seules circonstances permettant la divulgation de renseignements personnels à des tierces parties sont celles susmentionnées ou lorsque la loi l'exige. Lorsque des renseignements personnels sont divulgués à une tierce partie aux fins susmentionnées, l'AEINB fait tous les efforts raisonnables pour s'assurer que la tierce partie dispose de mesures de sécurité suffisantes pour protéger les renseignements personnels qui lui sont transférés.

CONSENTEMENT

À moins d'avis contraire de votre part, sachez que votre utilisation des produits et services de l'AEINB, de l'ICE ou de la CNAREA, ou votre inscription à titre de membre de ces organismes, constitue votre consentement à ce que l'AEINB recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels aux fins énoncées dans la présente politique.

LIMITES DE LA COLLECTE

L'AEINB ne recueille des renseignements personnels qu'aux seules fins indiquées ci-dessus.

LIMITES DE L'UTILISATION, DE LA DIVULGATION ET DE LA CONSERVATION



NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF REAL ESTATE APPRAISERS

Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick

L'AEINB n'utilise ni ne divulgue vos renseignements personnels à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis, sauf avec votre consentement ou selon les exigences de la loi.

L'AEINB ne vend pas, ne loue pas et n'échange pas les renseignements qui vous concernent à d'autres parties.

Les renseignements personnels sont conservés uniquement durant la période nécessaire à la satisfaction des fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou des exigences de la loi.

EXACTITUDE

L'AEINB fait tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les renseignements personnels sont exacts, complets et à jour comme l'exigent les fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Si vous constatez des inexactitudes dans les renseignements qui vous concernent, veuillez nous en aviser et nous y apporterons promptement les corrections nécessaires. Dans certains cas, l'AEINB se fie à vous pour faire en sorte que certains renseignements à votre sujet, tels votre adresse postale et votre numéro de téléphone, soient à jour, complets et exacts.

PROTECTION

L'AEINB utilise des mesures de sécurité adéquates pour protéger vos renseignements personnels contre les risques de perte, d'utilisation malveillante, d'accès non autorisé, de divulgation ou d'altération. Cette protection comprend des mesures de sécurité matérielles, administratives et électroniques.

L'AEINB s'assure que les personnes qui s'occupent des renseignements personnels des membres ont la formation et les connaissances nécessaires pour protéger ces renseignements personnels à l'aide des mesures qui s'imposent. Au moment de supprimer et de détruire vos renseignements personnels, l'AEINB prend les mesures nécessaires pour empêcher que des parties non autorisées y aient accès.

ACCÈS

Un membre de l'AEINB peut demander d'avoir accès à ses renseignements personnels détenus par l'Association. Cependant, l'AEINB se réserve le droit de confirmer l'identité de la personne qui



NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF REAL ESTATE APPRAISERS

Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick

demande l'accès à ses renseignements personnels avant d'acquiescer à sa demande. Les demandes peuvent être envoyées à l'agent de la confidentialité de l'AEINB, à l'adresse indiquée à la page 1.

L'AEINB répond aux demandes d'accès aux renseignements personnels dans des délais raisonnables. Sur demande, l'AEINB confirme si des renseignements personnels lui ont été fournis ou confiés et dévoile les détails de ces renseignements. En répondant aux demandes d'accès, l'AEINB se réserve le droit d'imposer des frais.

L'accès peut être refusé dans certaines situations, par exemple s'il s'agit de renseignements en lien avec la pratique professionnelle, de renseignements découlant d'un processus officiel de règlement de conflit ou de renseignements divulgués au gouvernement à des fins d'application de la loi ou de sécurité nationale.

MODIFICATION DE CETTE POLITIQUE

La présente politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004. L'élaboration des politiques et procédures de l'AEINB en matière de protection des renseignements personnels est un processus permanent. À cause de l'évolution constante des exigences technologiques et juridiques, nous pouvons réviser périodiquement cette politique. Assurez-vous de vérifier que vous consultez la version la plus récente de la Politique de confidentialité de l'AEINB, laquelle est affichée sur notre site Web, au www.nbarrea.org.

SÉCURITÉ ET INTERNET

Bien que l'AEINB prenne toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurisation des renseignements personnels de ses membres, tout renseignement personnel transmis par la voie d'Internet (p. ex., par courriel ou le site Web de l'Association) risque de ne pas être sécurisé. Par conséquent, **l'AEINB n'assume aucune responsabilité pour la perte, l'utilisation malveillante ou l'altération des renseignements personnels fournis par ses membres par la voie d'Internet.**

Version anglaise approuvée par le conseil d'administration le 28 septembre 2004

Document classé sous « Politiques »



NEW BRUNSWICK ASSOCIATION OF REAL ESTATE APPRAISERS
Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick

Version anglaise approuvée par le conseil d'administration le 8 décembre 2015

